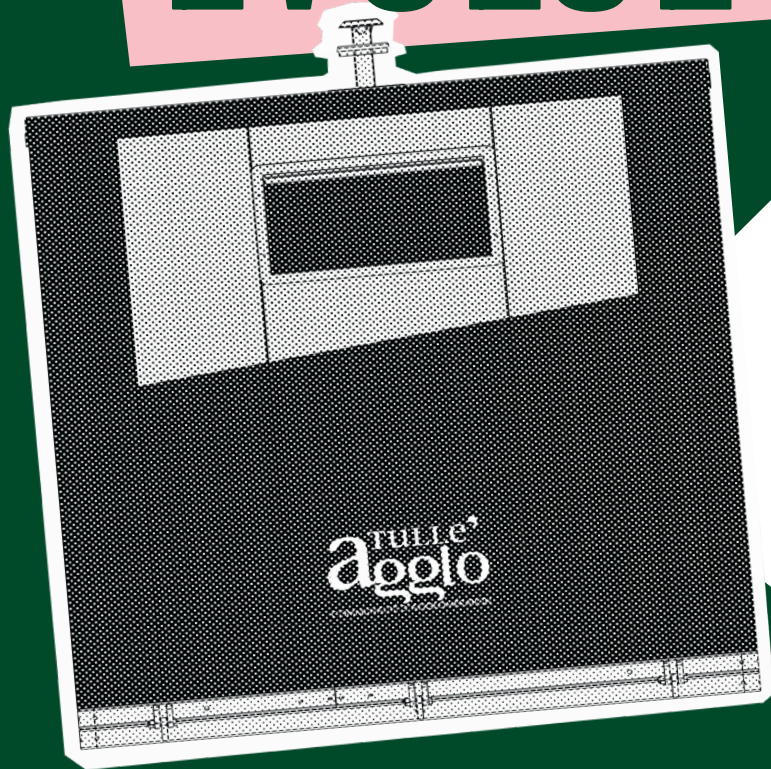


TRIER PLUS, MAÎTRISER MIEUX

# LA COLLECTE ÉVOLUE



L'AGGLO  
**CARRÉMENT**  
ENGAGÉE

TULLE'  
**agglo**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# ÉDITO

**Stéphanie Vallée**

**Vice-présidente en charge de la Collecte  
et de la Valorisation des déchets**



Avec l'application des différentes lois, nous enregistrons des hausses de taxes importantes d'année en année et l'inflation alourdit également le budget. À service constant, la collecte des déchets coûtera 1 M d'€ supplémentaire d'ici 2 ans. Et nous refusons d'impacter cette hausse sur les finances des usagers déjà pénalisés par l'inflation (eau, gaz, électricité, alimentation...). Il faut donc faire baisser la facture des coûts liés à l'incinération. Pour cela, nous devons impérativement réduire le tonnage des ordures ménagères. Cela aura également un impact en faveur de notre environnement.

La tarification incitative est plus juste : elle valorise les bonnes pratiques et elle pénalise les gros producteurs de déchets et mauvais trieurs. Chaque usager est ainsi responsable en maîtrisant le volume des déchets produits. C'est une prise de conscience. Un changement de paradigme. Notre rapport aux déchets évolue. Un grand nombre d'entre eux peuvent trouver une seconde vie dans le recyclage.

**16** KG

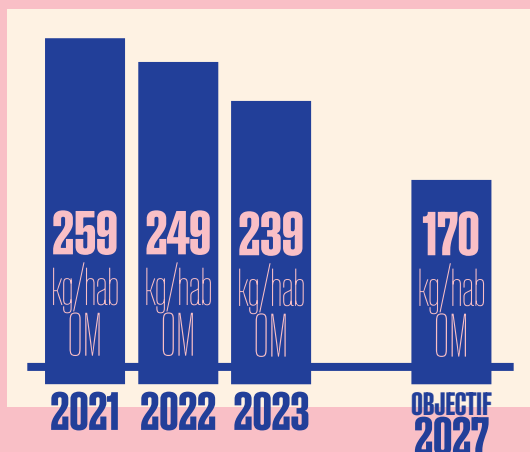
**D'EMBALLAGES TRIÉS  
PAR HABITANT EN 2022**

**26** KG

**D'EMBALLAGES TRIÉS  
PAR HABITANT EN 2023**

## ORDURES MÉNAGÈRES (OM)

Sur le territoire de Tulle agglo, grâce aux extensions des consignes de tri et à l'implication de chaque usager, le tonnage d'OM baisse et cette dynamique doit se poursuivre. Le nouveau schéma de collecte optimisé et la tarification incitative (TEOMI) permettront d'atteindre l'objectif de 170kg d'OM par habitant et par an en 2027.



# COMMENT RÉDUIRE NOS DÉCHETS ?

## 1

### EN TRIANT

Aujourd'hui, trop de déchets valorisables partent à l'incinération avec les ordures ménagères (OM).

Verre, papier et emballages recyclables doivent être déposés dans les colonnes adaptées (vertes, bleues ou jaunes). Et tous les encombrants doivent être apportés dans l'une des 6 déchetteries pour être revalorisés.

## 2

### EN COMPOSTANT

Notre poubelle est composée à plus de 30% de déchets organiques biodégradables que l'on peut valoriser en les transformant en compost.

Nous mettons à votre disposition des composteurs, des lombricomposteurs et des sites de compostages partagés. [Plus d'infos sur tulleaglo.fr](http://Plus d'infos sur tulleaglo.fr)

## 3

### EN OPTIMISANT LA COLLECTE

À l'automne 2024, plus de 450 points d'apports volontaires (PAV) seront installés sur tout le territoire. Accessibles 7j/7j et 24h/24h, ces PAV offrent de nombreux avantages.

+ **SIMPLE** : la trappe autobloquante vous permet de déposer votre sac d'OM ou vos emballages recyclables en vrac facilement.

+ **PRATIQUE** : une tirette vous permet d'ouvrir la trappe à hauteur.

## 4

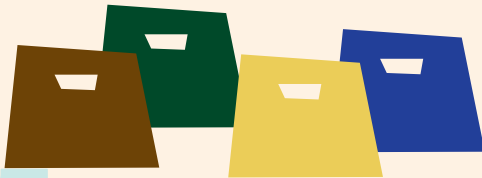
### EN OPTANT POUR LA TEOMI

La TEOMI, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, permet de responsabiliser chaque citoyen sur sa production de déchets.

Composée d'une part fixe (la TEOM), elle intègre une part variable (l'Incitativité) calculée en fonction de la production d'ordures ménagères. Ainsi chaque ménage peut maîtriser une partie de sa facture (comme celle de l'eau).

# CE QUI VA CHANGER

## LES 5 GRANDS PRINCIPES



### 450 POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV)

Accessibles 24H/24H et 7J/7J, les nouvelles colonnes sont plus simples à utiliser.

Leur implantation sur les lieux de passage et de vie n'ajoutera pas de trajet supplémentaire.

**X** PLUS DE BAGS 4 ROUES  
PLUS DE SACS JAUNES

### FACTURE

### VOTRE FACTURE

Les données collectées seront ensuite transférées au Trésor Public. La TEOMI est facturée sur la taxe foncière. La part fixe est calculée par les services fiscaux (comme aujourd'hui), la part variable par le service collecte des déchets.

\* Certains foyers de Favars, Saint-Germain-les-Vergnes et Seilhac, équipés de bacs individuels ordures ménagères et emballages recyclables devront respecter un calendrier de collecte. Pour chaque levée d'un bac OM, une collecte sera comptabilisée, que le bac soit plein, à moitié plein ou vide. L'entretien des bacs est à la charge des ménages.

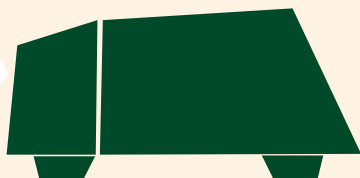
PLUS D'INFOS SUR [PROJETDECHETS.AGGLO-TULLE.FR](http://PROJETDECHETS.AGGLO-TULLE.FR)



## DÉPÔT DE VOS ORDURES MÉNAGÈRES

Une **carte d'accès\*** vous permettra de déverrouiller la trappe des colonnes d'ordures ménagères. **Les colonnes emballages, verre et papier restent en accès libre.**

---



## OPTIMISATION DE LA COLLECTE

La collecte des colonnes s'effectuera en fonction de leur taux de remplissage par des camions grue. Les colonnes seront nettoyées régulièrement grâce à un camion équipé d'un caisson de lavage.

---



## SUIVI DE VOTRE PRODUCTION

Chaque information relevée sera envoyée et traitée par le service collecte et valorisation des déchets et correspond à votre part incitative. Ces informations seront également accessibles dans votre espace personnel. Vous pourrez ainsi suivre votre production d'ordures ménagères et agir directement sur votre facture (pour la partie incitative).

---

### INFO +

Un service de relation à l'utilisateur avec une ligne téléphonique et une adresse mail dédiées est en cours de création afin de répondre au mieux à vos questions.

# LA TEOMI, COMMENT ÇA MARCHE ?

La TEOMI, c'est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative. Elle sert à financer la collecte et le traitement des déchets du territoire. Elle est composée d'une part fixe, la TEOM, et d'une part variable, l'incitativité, qui correspond au volume d'ordures ménagères produites et jetées. Ce n'est donc pas une taxe nouvelle.

## AUJOURD'HUI

### LES MÉNAGES PAIENT LA TEOM

Elle est calculée par les services fiscaux sur la même base que la taxe foncière. Cette base est multipliée par un taux, voté par les élus en conseil communautaire. Actuellement, il est de 10,20 %.



## DEMAIN (À PARTIR DE 2027)

### LES MÉNAGES PAIERONT LA TEOMI. ELLE EST COMPOSÉE DE :

LA PART FIXE, LA TEOM dont le taux sera abaissé entre 8 et 9 %



LA PART VARIABLE, L'INCITATIVITÉ elle peut représenter 10 à 45% de la TEOMI



**L'incitativité est calculée en fonction de l'utilisation du service : un coût au litre. Elle dépend de votre production d'ordures ménagères.**

Les colonnes d'ordures ménagères auront des trappes de 50L. Le prix projeté (voté au printemps 2024 par les élus et réajusté chaque année si besoin selon nos comportements) sera d'environ 1€ l'ouverture de trappe, que le sac fasse 20L, 30L ou 50L.

## Pourquoi un coût au litre et pas au poids ?

Les intempéries et les aléas techniques rendent cette option injuste pour les usagers. Le prix au volume (litre) permet une équité quel que soit le type d'ordures ménagères produites.

### Et pour le PAP ?

Pour les ménages de Saint-Germain-les-Vergnes, Favars et Seilhac qui seront dotés d'un bac, le coût sera calculé à la levée.  
Ex : pour une famille dotée d'un bac 120L, chaque levée coûtera 120 x prix au L. Que le bac soit plein, à moitié plein ou vide.

## Et pour suivre ma production de déchets ?

Vous pourrez suivre votre production de déchets en vous connectant sur votre espace personnel. Un courrier vous sera envoyé avec vos codes d'accès.

# LES PROCHAINES ÉTAPES

**JUIN 2024**

## **1<sup>ère</sup> PHASE DE DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE**

- Début du déploiement des nouvelles colonnes d'emballages sur le territoire

**ÉTÉ 2024**

## **NOUVELLES MODALITÉS DE COLLECTE DES EMBALLAGES**

- Collecte des emballages recyclables en 100% PAV fin des sacs jaunes et des bacs roulants jaunes

**AUTOMNE 2024**

## **2<sup>ème</sup> PHASE DE DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE**

- Déploiement progressif (par secteur) des nouvelles colonnes à ordures ménagères
- Distribution des cartes d'accès
- Mise en place progressive par secteur des nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères, en 100% PAV\*

**2025**

## **ANNÉE PÉDAGOGIQUE**

- Les nouvelles modalités de collecte sont effectives
- Les données enregistrées permettront d'établir en 2026 une facture pédagogique de la TEOMI
- Les données recueillies permettront également d'ajuster le service (taux de remplissage, fréquentation des PAV, etc.)

**2026**

- À la réception de votre taxe foncière, vous paierez la TEOM. Vous recevrez en même temps la facture pédagogique de la TEOMI (non facturée)
- Cette année permettra à tous de comprendre le fonctionnement de l'incitativité et d'ajuster son comportement si besoin

**2027**

## **PREMIÈRE ANNÉE DE FACTURATION DE LA TEOMI**

- Grâce aux données collectées en 2026

\*Distribution des bacs pour les foyers concernés dans les communes de Saint-Germain-les-Vergnes, Seilhac et Favars.

# MES QUESTIONS...

## **DEVRAIS-JE AUSSI BADGER POUR OUVRIR LES COLONNES À EMBALLAGES, VERRE ET PAPIER ?**

Non. Ces colonnes restent en accès libre.

## **MA MAISON SECONDAIRE SE SITUE SUR L'AGGLO, COMMENT CELA SE PASSE ?**

Comme tous les logements du territoire, vous recevrez une carte d'accès. A la réception de votre taxe foncière, la TEOMI prendra en compte la part fixe et la part variable correspondant à votre production d'ordures ménagères.

## **JE SUIS PROPRIÉTAIRE BAILLEUR, COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?**

Les cartes d'accès sont liées aux logements et non aux locataires. Vous recevrez donc les badges et vous devrez les mettre à la disposition de vos locataires, comme les clés du logement.

## **EST-CE QUE JE POURRAIS ME RENDRE SUR N'IMPORTE QUEL PAV ?**

Oui. Les PAV de l'agglomération sont accessibles à tous les habitants du territoire. Le badge fonctionnera sur toutes les colonnes d'ordures ménagères du territoire (peu importe votre commune de résidence sur l'agglomération).

**RETROUVEZ  
TOUTES LES RÉPONSES  
À VOS QUESTIONS SUR  
PROJETDECHETS.AGGLO-TULLE.FR**



**SCANNEZ-MOI**